

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-001-17434/25/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "Festival de la Camargue et du delta du Rhône" - Approbation d'une convention - MGDIS n°9977
114167**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association du Festival de la Camargue et du delta du Rhône, créée en 2004 à l'initiative de la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône, organise annuellement le Festival de la Camargue et du delta du Rhône, événement devenu le rendez-vous Nature incontournable de la région Sud. Il accueille un large public de spécialistes, d'amateurs et de familles. Le festival s'appuie sur des partenariats forts avec de nombreux acteurs du territoire qui s'associent à la programmation du festival.

Il développe également des coopérations internationales avec des deltas ou des zones humides du Monde. Plusieurs éditions du festival ont été l'occasion d'inviter des délégations étrangères et de partager des cultures et des expériences.

La 17ème édition se déroulera, cette année, du 28 mai au 1er juin 2025, avec une journée dédiée aux scolaires le lundi 2 juin. La conférence des Nations Unies sur les océans, du mois de juin 2025 à Nice, sera l'occasion d'orienter la programmation du Festival sur la thématique « Océan et climat ».

A chacune de ses éditions, le festival propose un cycle de manifestations de dimension familiale, artistique, culturelle et scientifique, qui ont pour objectifs de rendre accessible, sensibiliser et faire découvrir la richesse de la nature camarguaise, mais aussi sa fragilité et son rôle dans l'écosystème de l'estuaire du Rhône.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'une des villes phares dans l'organisation et l'accueil de ce festival, souhaite soutenir ce projet qui met en valeur sa politique volontariste en matière de transition écologique et énergétique.

La demande déposée par l'association est motivée en 2025 par :

- Le soutien de la valorisation du territoire à travers l'organisation du Festival, l'association réunit plus d'une quarantaine de partenaires sur le territoire qui travaillent aux mêmes objectifs : faire découvrir les richesses du territoire, informer sur leur fragilité, mettre en valeur les activités et les productions du territoire afin de favoriser le développement économique, donner envie d'être acteur de cette dynamique et offrir des perspectives d'avenir aux habitants et à la jeunesse.

- Le soutien en faveur des actions de sensibilisation aux questions environnementales à destination du grand public et des plus jeunes.

Pendant le festival et tout au long de l'année, dans les écoles et les quartiers de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'association coordonne des activités, des rencontres avec des spécialistes autour de l'environnement et de la nature pour sensibiliser au respect, éduquer aux notions de protection, de préservation et d'éco-citoyenneté.

- Le soutien au rôle fédérateur du Festival sur le territoire et d'ouverture au monde.

L'association souhaite réduire le sentiment d'isolement assimilable au monde rural, créer les conditions de la rencontre et de l'échange entre spécialistes et curieux, entre défenseurs et détracteurs, faire découvrir d'autres cultures et expériences, faire émerger de nouvelles relations, favoriser la coopération et l'ouverture au monde. Seul Festival nature du Sud Est de la France, le Festival de la Camargue accueille des festivaliers de la région, de toute la France mais aussi des visiteurs du monde entier.

- Un soutien pour propulser à moyen et long terme le Festival de la Camargue comme étant le « rendez-vous environnemental » sur la Métropole et sur la Région Sud.

- Créer de nouvelles solidarités sur le territoire avec le soutien de la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la Région Sud, le festival doit aller encore plus loin et monter en puissance afin qu'il devienne un rendez-vous environnemental important et incontournable dans la Région SUD. La programmation du Festival doit interpeller, questionner, mettre en avant plus que jamais cette relation homme-nature si fragile.

De plus, pour l'édition 2025, l'association propose d'ancrer davantage le Festival de la Camargue sur le territoire métropolitain en développant une programmation « A l'est du Delta » avec pour objectifs de :

- Mettre en place des actions afin d'étendre le Festival sur la Métropole lors du rendez-vous du mois de Mai mais aussi sur d'autres-temps pendant l'année.

- Développer l'appartenance des populations à leur territoire et leur donner l'accès à une meilleure connaissance de leur environnement naturel proche.

- Mieux faire connaître le Festival aux habitants Métropolitains.

Le montant total de cette action s'élève à 347.700 euros.

Pour la réalisation de ce programme 2025, l'association sollicite une augmentation de sa subvention annuelle à hauteur de 70.000 euros à la Métropole.

Compte tenu de l'intérêt de la manifestation et du budget disponible, il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 47.000 euros pour l'année 2025 et d'approuver la convention de partenariat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux attachés à la promotion des valeurs patrimoniales et environnementales du territoire métropolitain, notamment de sa partie camarguaise ;

- L'intérêt pour la Métropole de participer à une manifestation d'envergure régionale, nationale et internationale pour la sensibilisation des publics à la préservation de la biodiversité, la fragilité des milieux, la découverte des richesses patrimoniales du delta du Rhône.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à l'association Festival de la Camargue d'un montant de 47 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention définissant les conditions d'octroi de cette subvention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement, Chapitre 65, nature 65748, fonction 74.

Ces crédits relèvent de la politique Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel, de la sous-politique Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement et du programme Action environnementale et seront exécutés par le service gestionnaire 8EXPER.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente,
Protection de l'environnement,
Lutte contre les pollutions,
Transition écologique

Amapola VENTRON